

MAIRIE
DE
BEYREN-LES-SIERCK

et son annexe : GANDREN
57570



ARRÊTÉ

n°2414 du 30/06/2025

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 057-215700766-20250630-2414_2025-AU

Portant fermeture du groupe scolaire Le Clos sur la commune de Beyren-lès-Sierck

Le Maire de Beyren-lès-Sierck,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Education et notamment son article L 521-3 ;

Considérant que l'information a été transmise à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription de Metz-Thionville ;

Considérant qu'une vague exceptionnelle de fortes chaleurs est en cours et devrait durer les prochains jours, avec notamment des températures qui pourraient dépasser la barre des 40° la journée ;

Considérant que cette chaleur est décrite comme étant inédite par météo France, la vigilance orange est activée et risque de passer en rouge si les conditions météorologiques s'aggravent ;

Considérant qu'il est impossible de garder les enfants dans une ambiance fraîche dans ces conditions, recommandation élaborée par le Ministre chargé de la Santé à destination des chefs d'établissements,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Il est prescrit la fermeture du groupe scolaire Le Clos, maternels et primaires, de la commune, le
lundi 30 juin 2025 après-midi ;

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera affiché conformément à la législation aux endroits concernés et transmis au titre du contrôle de légalité en Sous-Préfecture de Thionville (Moselle) ;

ARTICLE 3

Ampliation à :

- Madame AGRE directrice du groupe scolaire ;
- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie d'Hettange-Grande ;

qui, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 30 juin 2025

Le Maire, Philippe GAILLOT

